Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202611-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 2 février 2026

Date de la convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le deux février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, Charlotte QUENARD, André CORBEL, Marie-Annick GUERNION-BATARD, Béatrice DUROSE, Jean-Yves LE JEUNE, Jacqueline BODIN-GAUTHO (arrivée à 19 heures 43), ~~Sylvie ROUSSEAU~~, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, ~~Pascale COTTEN~~, Hervé LE SOUDER, Geneviève GOUJON, Nolwenn GUYONNET, Elodie JOUAN, Benjamin LUCO, Emmanuel FLEURY.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Sylvie ROUSSEAU qui a donné procuration à Loïc RAOULT
Pascale COTTEN qui a donné procuration à Béatrice DUROSE

Marie-Annick GUERNION-BATARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**19**
Nombre de présents	**:**	**17**
Nombre de votants	**:**	**19**

2026/11 Vote du budget primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026.

Il précise qu'il s'agit d'un budget de transition, marqué par la poursuite des projets engagés, sans évolution majeure des recettes de fonctionnement.

Section de fonctionnement
La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 1 929 960 € en dépenses et en recettes.
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 529 258 €.
Les principales évolutions portent sur :

- *une augmentation des charges d'électricité liée aux consommations constatées ;*
- *la mise en location des copieurs municipaux en remplacement des matériels arrivés en fin de contrat ;*
- *une hausse des dépenses d'entretien des terrains ;*
- *l'accompagnement par un cabinet spécialisé pour la renégociation des contrats d'assurance ;*
- *la prise en compte de décisions antérieures, notamment la participation au loyer de la Maison des Solidarités et aux transports scolaires vers la piscine ;*
- *une augmentation des charges de personnel liée principalement au recours au Centre de gestion pour le remplacement d'agents absents.*
- *Les charges financières diminuent légèrement, en raison de l'absence de nouvel emprunt.*

En recettes, les prévisions tiennent compte :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202611-DE

- *du maintien des taux d'imposition, avec une revalorisation des bases de 0,8 % prévue par la loi de finances 2026 ;*
- *d'une estimation prudente des produits fiscaux et des dotations ;*
- *du remboursement attendu des sinistres liés aux intempéries du 21 septembre 2025.*

Monsieur le Maire précise que les loyers non annulés lors de cette mandature devront être titrés avant fin février.
La section de fonctionnement permet de dégager un virement prévisionnel à la section d'investissement de 400 702,46 €.

Section d'investissement
La section d'investissement est équilibrée à la somme de 1 606 569 €.
Elle intègre :

- *le report du déficit d'investissement 2025 ;*
- *le remboursement du capital des emprunts ;*
- *les restes à réaliser, notamment liés aux travaux d'aménagement du bourg et aux interventions du Syndicat Départemental d'Énergie ;*
- *la poursuite du projet de voie verte, comprenant les acquisitions foncières nécessaires ;*
- *le programme de voirie 2026, qui constitue l'opération principale de l'exercice et sera réalisé en deux tranches (2026 et 2027), afin d'optimiser la consultation des entreprises et les conditions financières. La réfection de la route de Saint-Barnabé sera réalisée cette année.*

Monsieur le Maire précise que la technique des autorisations de programme et crédits de paiement permet d'étaler ces opérations pluriannuelles tout en sécurisant leur financement.

Il souligne que l'ensemble des projets engagés est financé sans recours à un nouvel emprunt.
Après échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 26 janvier 2026,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
ADOPTE le budget primitif 2026 de la commune, en fonctionnement et en investissement comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202611-DE

BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE

DÉPENSES

Article		BP 2025	DM	BP + DM	CA 2025	BP 2026
11	Charges à caractère général	401 200,00 €	24 873,32 €	426 073,32 €	387 174,93 €	421 579,00 €
12	Charges de personnel	710 670,00 €	-12 469,83 €	698 200,17 €	698 200,17 €	704 460,00 €
65	Autres charges de gestion courante	273 876,88 €	-36 927,64 €	236 949,24 €	229 445,65 €	241 869,00 €
14	Atténuation de produits					
66	Charges financières	91 853,00 €	100,00 €	91 953,00 €	90 690,95 €	82 000,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €		2 000,00 €		
6811	dotation aux amortissements	50 000,00 €		50 000,00 €	48 394,28 €	77 350,00 €
6817	Dotation aux provisions	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections				225,00 €	
	total sans virement	1 531 599,88 €	-24 424,15 €	1 507 175,73 €	1 454 130,98 €	1 529 258,00 €
023	virement à la section d'investissement	459 671,56 €	23 490,37 €	483 161,93 €		400 702,46 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 991 271,44 €	-933,78 €	1 990 337,66 €	1 454 130,98 €	1 929 960,46 €

RECETTES

Article		BP 2025	DM	BP + DM	CA 2025	BP 2026
013	Attenuation de charges	10 000,00 €	-4 840,00 €	5 160,00 €	7 232,02 €	10 000,00 €
70	Produits services domaine et ventes diverses	198 750,00 €	2 735,00 €	201 485,00 €	91 508,08 €	96 650,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 000,00 €		19 000,00 €	14 266,02 €	18 877,00 €
73	Impots et taxes	141 332,44 €	-8 630,76 €	132 701,68 €	132 701,68 €	131 449,00 €
731	Impositions directes	1 013 816,00 €	334,00 €	1 014 150,00 €	1 012 141,40 €	1 020 094,46 €
74	Dotations et participations	549 123,00 €	4 522,84 €	553 645,84 €	552 314,01 €	546 590,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	3 535,00 €	43 535,00 €	43 385,76 €	106 000,00 €
76	Produits financiers	50,00 €		50,00 €	9,30 €	50,00 €
77	Produits exceptionnels	15 200,00 €		15 200,00 €	18 198,63 €	250,00 €
78	reprises sur amortissements/dépréciat°/provisions	4 000,00 €	1 410,14 €	5 410,14 €	1 410,14 €	
79	Transfert de charges					
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 991 271,44 €	-933,78 €	1 990 337,66 €	1 873 167,04 €	1 929 960,46 €

BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE

DÉPENSES

Article		BP + DM	CA 2025	RAR 2026	BP 2026	2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	158 323,56 €	158 323,56 €		553 784,30 €	553 784,30 €
040	Virement ordre entre sections	19 000,00 €	14 266,02 €		18 877,00 €	18 877,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	220 000,00 €	217 948,09 €		200 000,00 €	200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 776,27 €	12 776,27 €		6 435,60 €	6 435,60 €
204	Subventions d'équipement versées	212 530,26 €	71 011,69 €	128 945,96 €	8 456,00 €	137 401,96 €
21	Immobiliers corporelles		451 398,53 €	14 564,23 €	181 779,20 €	196 343,43 €
23	Immobilisations en cours		592 210,65 €	94 892,02 €	376 940,81 €	471 832,83 €
45	Opérations pour compte de tiers		80 100,00 €		21 894,00 €	21 894,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		622 630,09	1 598 034,81	238 402,21	1 368 166,91	1 606 569,12

RECETTES

Article		BP + DM	CA 2025	RAR 2026	BP 2026	2026
021	Virement section fonctionnement	483 161,93 €			400 702,46 €	400 702,46 €
024	produits des cessions d'immobilisations	-225,00 €				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 225,00 €	48 619,28 €		77 350,00 €	77 350,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	828 177,32 €	824 354,02 €		686 993,15 €	686 993,15 €
13	Subventions d'investissement	529 624,97 €	131 227,21 €	291 570,26 €	128 059,25 €	419 629,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	72 608,44 €				
45	opération pour compte de tiers	40 050,00 €	40 050,00 €		21 894,00 €	21 894,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 003 622,66	1 044 250,51	291 570,26	1 314 998,86	1 606 569,12

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,

Loïc RAOULT